conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 1/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

#### Autres désignations:

Vuse ePod Peppermint Tobacco 6mg/ml; Vype ePod Peppermint Tobacco 6mg/ml Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml; Vype ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Vuse ePod Menta y Tabaco 6mg/ml; Vype ePod Menta y Tabaco 6mg/ml

NV19-BIO-113; NV-PODM-076

UFI:

K2Q0-Y01C-K00E-D4W7

# \* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Usage de la substance/du mélange:

Liquides électroniques pour cigarettes électroniques

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

# Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

#### TDR d.o.o

Obala Vladimira Nazora 1

52210 Rovinj

Croatia

**Téléphone:** +385 98390568 **E-mail:** sds-eliquid@bat.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +33 1 72 11 00 03 ; numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (Centre Antipoison Et De

Toxicovigilance)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques		Procédure de clas sification
Toxicité aiguë (par voie orale) (Acute Tox. 4)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.

# \* | 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Nicotine

Consignes en cas de risques pour la santé	
H302	Nocif en cas d'ingestion.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 2/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Informations supplémentaires sur les dangers		
EUH208	Contient Trans-menthone , Alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.	

Conseils de prudence		
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102	Tenir hors de portée des enfants.	

Conseils de prudence Prévention		
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.	
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	

Conseils de prudence Réaction		
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.	
P330	Rincer la bouche.	

Conseils de prudence Evacuation		
P501	Éliminer la cartouche usagée conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.	

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentratio n
n°CAS: 2216-51-5 N°CE: 218-690-9	L-menthol Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315)	1 - < 2,5 pds %
Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119458866-21-0000	<b>Attention</b>	
n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119492630-38-0000	Alcool benzylique Acute Tox. 4 (H302), Eye Irrit. 2 (H319), Skin Sens. 1 (H317)  Attention	0 - < 1 pds %
n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2120066934-47-0000	Nicotine Acute Tox. 2 (H330, H310, H300), Aquatic Chronic 2 (H411)  Danger	0 - < 1 pds %
n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2120741994-43-0000	Trans-menthone Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Chronic 3 (H412), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317)  Attention	0 - < 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

Version: 9 Page 3/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'exposition à une grande quantité de produit, un empoisonnement aigu à la nicotine peut se produire, provoquant des symptômes tels que nausées, hypersalivation, douleurs abdominales, diarrhée, sudation, maux de tête, vertiges, troubles de l'audition et faiblesse. Dans les cas extrêmes, ces symptômes peuvent être suivis d'une dépression du système nerveux central, incluant confusion, hypotension, pouls rapide, faible ou irrégulier, difficultés respiratoires, prostration, collapsus circulatoire et convulsions terminales.

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former. Une exposition à ces substances peut entraîner une irritation des yeux, du nez et de gorge, une congestion ou un écoulement nasal, des maux de tête ou de gorge, une sensation d'oppression dans la poitrine, une éruption cutanée, des difficultés respiratoires, un sifflement et/ou des crises d'asthme fréquentes et graves. Dans les cas sévères, une hypotension, une arythmie, une respiration irrégulière et une perte de conscience peuvent survenir.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT : En cas d'empoisonnement grave à la nicotine, si les voies respiratoires sont dégagées, il convient d'envisager l'administration de charbon actif. Ne PAS administrer d'antiacides ; les conditions alcalines améliorent l'absorption de la nicotine. Surveiller le rythme respiratoire et maintenir la circulation. Les symptômes cholinergiques peuvent être traités avec de l'atropine.

À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT : En cas d'empoisonnement grave au formaldéhyde (voir ci-dessus les circonstances particulières dans lesquelles cela peut se produire à la suite d'une dégradation du produit à haute température), retirer les vêtements et les laver à grande eau. Le formaldéhyde en solution est corrosif et, sous forme de gaz, irritant et très réactif. Il convient d'irriguer les yeux avec du sérum physiologique ou un cristalloïde équivalent, idéalement sous anesthésie locale. La présence de formaldéhyde dans le corps peut être détectée à l'aide d'un test épicutané. Dans la mesure où un empoisonnement peut entraîner des complications graves, il est important de consulter immédiatement un médecin en cas de suspicion.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

Version: 9 Page 4/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool, Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Formaldéhyde

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

#### Mesures de précautions individuelles:

Ne pas entrer dans les zones de stockage, de manutention et de production sans autorisation.

#### Procédures d'urgence:

Ne pas marcher sur le produit répandu et éviter toute forme de contact. Ventiler la zone concernée s'il est sûr de le faire. Évacuer immédiatement la zone de danger et suivre les procédures d'urgence en vigueur sur le lieu de travail.

## 6.1.2. Pour les secouristes

### **Protection individuelle:**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Colmater les bouches de canalisations.

## Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### **Autres informations:**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13 Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

#### **6.5. Indications diverses**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

Version: 9 Page 5/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

#### Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes 50 °C / 122 °F. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Acide fort, Substances fortement oxydantes

#### Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de: Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire. Ne pas stocker à des températures de plus de 50 °C / 122 °F. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

## Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

### Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Acide fort, Substances fortement oxydantes

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Recommandation:**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	<ol> <li>valeur limite au poste de travail à long terme</li> <li>valeur limite au poste de travail à court terme</li> <li>Valeur momentanée</li> <li>Procédé de surveillance ou d'observation.</li> <li>Remarque</li> </ol>
VLA (FR)	Glycérol n°CAS: 56-81-5 N°CE: 200-289-5	① 10 mg/m³ ⑤ (Aérosol)
VRI (FR)	Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	① 0,5 mg/m³ ⑤ (peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	① 0,5 mg/m³ ⑤ (Peut être absorbé par la peau. )
VLA (FR)	Valéraldéhyde n°CAS: 110-62-3 N°CE: 203-784-4	① 50 ppm (175 mg/m³)

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 6/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

# 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	22 mg/m³	DNEL salarié     Long terme – inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	5,4 mg/m³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	110 mg/m³	DNEL salarié     Aiguë – inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	27 mg/m³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	8 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	40 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     aigu-dermique, effets systémiques
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	35,3 mg/m³	DNEL salarié     Dnet salarié     Dnet salarié     Dnet salarié
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,0313 mg/ m³	DNEL salarié     Long terme – inhalation, effets systémiques
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	8,6 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,00443 mg/ kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,84 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     aigu-dermique, effets systémiques
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,2 mg/cm <sup>2</sup>	DNEL salarié     Aiguë – cutanée, effets locaux
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	39,5 mg/kg	DNEL salarié     Long terme – inhalation, effets systémiques
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	11,2 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	7,05 mg/m³	DNEL salarié     Long terme – inhalation, effets systémiques
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	2 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     Long terme – cutanée, effets systémiques
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	66,7 mg/m <sup>3</sup>	DNEL salarié     Long terme – inhalation, effets systémiques
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	9,5 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     Long terme – cutanée, effets systémiques

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 7/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Nom de la substance	DNEL valeur	<ul><li>① DNEL type</li><li>② Voie d'exposition</li></ul>
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	17,6 mg/m <sup>3</sup>	DNEL salarié     Long terme – inhalation, effets systémiques
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	2,5 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     Long terme – cutanée, effets systémiques

N°CE: 204-409-7		
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	0,1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	39 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	5,27 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	0,527 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	0,456 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	5,4 μg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	0,54 μg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	1,8 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	1,3 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	0,13 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4 N°CE: 282-015-4	0,29 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,4 μg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,04 μg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	2,7 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,00065 mg/ kg	① PNEC sédiment, eau douce

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 8/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,000065 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	0,000321 mg/kg	① PNEC terre
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	3 μg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	0,0129 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	0,00129 mg/ I	① PNEC Eaux, Eau de mer
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	0,129 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	0,0129 mg/ kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	0,0182 mg/ kg	① PNEC terre, eau douce
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	57 μg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	5,7 μg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	10 mg/l	① PNEC Station d´épuration
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	1,425 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	0,142 ml/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	40 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
Cinéole n°CAS: 470-82-6 N°CE: 207-431-5	0,25 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Acétate de menthyle n°CAS: 16409-45-3 N°CE: 240-459-6	0,003 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Acétate de menthyle n°CAS: 16409-45-3 N°CE: 240-459-6	0,0003 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Acétate de menthyle n°CAS: 16409-45-3 N°CE: 240-459-6	0,262 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Acétate de menthyle n°CAS: 16409-45-3 N°CE: 240-459-6	0,338 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Acétate de menthyle n°CAS: 16409-45-3 N°CE: 240-459-6	0,034 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

Version: 9 Page 9/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Acétate de menthyle n°CAS: 16409-45-3 N°CE: 240-459-6	0,066 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	14 μg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	1,4 μg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	1,8 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	3,85 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	0,385 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	133 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
Limonène (D-) n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	0,763 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	2,5 μg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,25 μg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	10 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,0119 mg/ kg	① PNEC sédiment, eau douce
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,00119 mg/ kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,84 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

## 8.2. Contrôle de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Limiter l'exposition à la fumée par le maintien de températures d'utilisation aussi faibles que possible et respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle en vigueur ainsi que les température de manipulation préconisées comme températures sûres. Où possible, ne transformer que dans des système fermés. Éventuellement prévoir une installation d'aspiration locale en alternative.

#### 8.2.2. Protection individuelle





#### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 10/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

#### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374). Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

## **Protection respiratoire:**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Type de filtre:  $\Lambda$ 

## 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide Couleur: incolore

Odeur: Menthol Seuil olfactif: non déterminé

## Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
рН	8,22			en solution aqueuse 10% [mas se]
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	> 83,1 °C		ASTM D93	estimé. Le test a été réalisé avec une formulation analogue.
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammation	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	1,14 g/cm³			calculé
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Une exposition aux UV/à la lumière du soleil, à l'air ou à la chaleur peut entraîner une décoloration du produit.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

Version: 9 Page 11/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Substances fortement oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	DL50 par voie orale: 1 620 mg/kg (Rat)  DL50 dermique: >2 000 mg/kg  CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 4,18 mg/l 4 h (Rat)
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	DL50 par voie orale: 5 mg/kg (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI) DL50 dermique: 70 mg/kg (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 0,19 mg/l 4 h (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI)
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	DL50 par voie orale: 1950 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >5000 mg/kg

#### Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Trans-menthone, Alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 12/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6	CL50: 460 mg/l 4 d (poisson, Tête de boule)
N°CE: 202-859-9	<b>CL50:</b> 230 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
	<b>NOEC:</b> 48,897 mg/l QSAR
	<b>ErC<sub>50</sub>:</b> 770 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudo
	kirchneriella subcapitata) OCDE 201
	<b>NOEC:</b> 51 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 211
	<b>NOEC:</b> 310 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudo kirchneriella subcapitata) OCDE 201
Nicotine n°CAS: 54-11-5	<b>CL50:</b> 4 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truit e arc-en-ciel))
N°CE: 200-193-3	EC <sub>50</sub> : 11 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques)
	EC <sub>50</sub> : 0,24 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce
	d'eau géante))
Trans-menthone	<b>CL50:</b> 12,905 mg/l 2 d QSAR
n°CAS: 89-80-5  N°CE: 201-941-1	<b>CL50:</b> 20,973 mg/l 4 d QSAR
N CE. 201-941-1	<b>EC<sub>50</sub>:</b> 13,399 mg/l 4 d QSAR

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
L-menthol n°CAS: 2216-51-5 N°CE: 218-690-9	Oui, rapide	
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	Oui, rapide	
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	Oui, rapide	
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	Oui, lent	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K <sub>OW</sub>	Facteur de bioconcentration (FBC)
L-menthol n°CAS: 2216-51-5 N°CE: 218-690-9	3,4	15,4
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6	1,1	1,37

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 13/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Nom de la substance	Log K <sub>OW</sub>	Facteur de bioconcentration (FBC)
N°CE: 202-859-9		
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	2,295	15

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
L-menthol n°CAS: 2216-51-5 N°CE: 218-690-9	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Nicotine n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Trans-menthone n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

# 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## Solutions pour traitement des déchets

## Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie te rrestre (ADR/RID)	Transport par voie fl uviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	ou numéro d'identifi	ication	
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expéd	ition des Nations uni	es	
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

Version: 9 Page 14/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

Transport par voie te rrestre (ADR/RID)	Transport par voie fl uviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.3. Classe(s) de	danger pour le trans	port	
négligeable			
14.4. Groupe d'em	ballage		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.5. Dangers pour	r l'environnement		
négligeable			
	particulières à prend	re par l'utilisateur	
négligeable			

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI négligeable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations EU

## Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

## Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages

## 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour les mélanges.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
2.2.	Éléments d'étiquetage
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
15.2.	Évaluation de la sécurité chimique

## 16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency, http://echa.europa.eu/ Umweltbundesamt, http://webrigoletto.uba.de/rigoletto

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 févr. 2021 Date d'édition: 15 mars 2022

**Version:** 9 Page 15/15

# Vuse ePod Tobacco Peppermint 6mg/ml

# 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques		Procédure de clas sification
Toxicité aiguë (par voie orale) (Acute Tox. 4)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.

## 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 16.6. Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque d'intoxication. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

#### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

<sup>\*</sup> Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente